

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2011035

Signataire : ED/ED

OBJET : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication. Adhésion de la Ville de Groslay

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les articles L.5211-18 et L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-16 et 17 relatifs aux conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structures à un syndicat,

Vu les statuts du SIPPAREC approuvés par arrêté interprefectoral n° 2009-288-A en date du 15 octobre 2009 et notamment ses articles 6 bis et 8-1-b,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Groslay en date du 16 décembre 2010, sollicitant son adhésion à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC,

Vu la délibération n°2011-07-66 du 1er juillet 2011 du Comité d'administration du SIPPAREC portant sur l'adhésion de la commune de Groslay (95) pour la compétence « Développement des énergies renouvelables »

Considérant que toute extension du périmètre du syndicat par adhésion d'une nouvelle commune est soumise à l'approbation des collectivités adhérentes

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Groslay (95) à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les réseaux de Communication.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué